

POUR AFFICHER

COURS « PRÉVENTION DE LA VIOLENCE EN MILIEU DE TRAVAIL SOUS JURIDICTION FÉDÉRALE » Offert aux régions de L'Estrie (01) et Mauricie (09)

Les 4 et 5 octobre 2016 **DATES:**

HEURES: De 8 h 30 à 16 h 30

ENDROIT: À déterminer selon les inscriptions reçues

RESPONSABLE: Jovanka Ivic

Agente régionale, santé et sécurité

PRÉALABLE: Avoir suivi la formation « Introduction à la SST »

Voici un bref résumé de cette formation :

- Présenter les obligations juridiques relatives à la prévention de la violence énoncées dans la partie II du Code canadien du travail et dans la partie XX du Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail.
- Connaître les recours disponibles pour prévenir la violence dans le lieu de travail et intervenir en cas d'incident.
- Aider les membres à comprendre en quoi consistent les droits et les obligations des travailleuses et travailleurs, des comités locaux et du syndicat.
- Comprendre la procédure à suivre en cas de plainte ainsi que les mesures de protection à la disposition des membres de l'AFPC.

Pour procéder à votre inscription, nous vous demandons de bien vouloir compléter le formulaire ci-joint et de nous le faire parvenir par courriel à beaumontl@psacafpc.com ou par télécopieur au 418-666-6999 au bureau régional de Québec avant le 9 septembre 2016, 16 h.

Alliance de la fonction publique du Canada

Bureau régional de l'AFPC-Québec 5050, boulevard des Gradins, bureau 130 Québec (Québec) G2J 1P8 Téléphone: (418) 666-6500 ou 1-800-566-6530

Télécopieur : (418) 666-6999